

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2025

EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Denis MARTIN, Fabien MOREL, Benoît PIARD.

Absents excusés : Albin BOUVERET, Marie-Angélique COTTER, Estelle JANIER-DUBRY (Pouvoir à J. CART-LAMY), Frédéric OLLITRAULT (Pouvoir à Y. AUGER), Dominique SAVARY (Pouvoir à Y. FOUCAULT).

Absent : Jérémie PIARD.

M. le Maire demande aux Conseillers s'ils acceptent de rajouter à l'ordre du jour, un point concernant la destination des coupes de bois 2025. Accord à l'unanimité.

1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu

M. Yannick FOUCAULT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 2 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) SIDEC : Travaux d'extension de réseaux – Chemin des Carterons (Prénovel)

La Commune a sollicité le SIDEC pour la maîtrise d'ouvrage de travaux d'extension des réseaux électriques et téléphoniques, en vue de la construction de 2 habitations, chemin des Carterons.

Le montant des travaux s'élève à 23 980 € TTC ; la participation de la Commune sera de 13 267 €.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le SIDEC.

Vote à l'unanimité.

3) Vente de terrain par l'Etablissement Public Foncier à la Commune de Nanchez – Précisions à apporter

Pour l'acquisition de terrain à l'EPF, il convient de reprendre une délibération pour préciser que la bande de terrain de 70 m², mesuré le long de la route départementale RD n°146 ne fait pas partie de l'acquisition par la Commune. Celui-ci sera cédé par l'EPF au Département, pour être intégré au domaine public routier, pour un montant de 140 € HT.

Accord à l'unanimité.

4) Vente de terrain à M. GADIOLET et Mme REYNAUD – Précisions à apporter

Le notaire chargé de rédiger l'acte de vente demande de confirmer que le prix de vente est bien HT, car non précisé dans la délibération.

Le prix ayant été annoncé aux acquéreurs, l'Assemblée à l'unanimité, confirme le tarif de 42 700 € et précise qu'il a été fixé TTC.

5) Rétrocession au Département d'une bande de terrain

Point abordé au paragraphe 3).

6) Facturation / Heures de secrétariat

Les badges de la saison hivernale 2024-2025 ont été récupérés le 19/12 pour une date limite en pré vente au 20/12, occasionnant pour l'une des secrétaires de mairie de stopper toute autre activité pour préparer les 250 badges réservés.

De ce fait, M. le Maire suggère de facturer au Duchet, 8h de secrétariat au tarif horaire de 28.86 € / heure et propose que ce tarif puisse être appliqué pour d'autres éventuelles sollicitations. Voté à l'unanimité.

7) Délibération dite du quart (pour les 3 budgets)

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à régler les factures d'investissement qui n'ont pas pu être mandatées avant le 15/12/2024, date limite fixée par la Trésorerie (car arrivées trop tard), dans la limite du quart des crédits inscrits en 2024, pour chacun des budgets. Accord à l'unanimité.

8) Tarifs pour les baux communaux

Compte tenu de l'arrêté préfectoral qui fixe les minima et maxima des loyers en fonction de l'indice de fermage et compte tenu de la situation géographique, il est proposé 3 tarifs de location :

- Terrain loué pour de la fauche : 100 € / ha par an
- Terrain loué pour du pâturage : 50 € / ha par an
- Terrain loué avec passage d'une piste de ski : 35 € / ha par an.

Voté à l'unanimité moins deux abstentions, MM. FOUCAULT et MARTIN.

9) Bilan 2024 et Destination des coupes de bois 2025

- Bilan 2024 : 5 504 m³ vendus pour un total HT de 148 383 €. Soit un bilan de 103.53 € à l'hectare pour 2024 (contre 110 € en 2023 et 205 € en 2022).
- Prévisions de recettes 2025 : 150 00 € nets (dépenses prises en charge par l'ONF) pour un volume présumé réalisable de 11 300 m³.
- Destination des coupes de bois 2025 :
Sont inscrites à l'état d'assiette des coupes, les parcelles :
 - o C19 (Chaux-des-Prés),
 - o L16 (Les Piards),
 - o P22 et P24 (Prénoval), pour un volume estimé de 1 300 m³.

Voté à l'unanimité.

10) Location CPIE

La délibération prise pour la location de la Basse au CPIE, pour une formation sur 15 jours est reconduite au même tarif sans préciser les dates (cela permettra qu'elle puisse resservir si on maintient le tarif).

Accord à l'unanimité.

11) Questions diverses

- o **Bilan 2024 des accueils de loisirs** : Les personnels intervenant sur les 2 sites, le bilan est globalisé.
Total des dépenses 2024 : 195 233 €, dont 159 050 € de frais de personnel.
Total des recettes 2024 : 88 191 €, dont 47 723 € de participation des parents
Soit un déficit de : 107 042 €

Fréquentation :

Heures enfant en périscolaire : 14 903
Heures enfant le mercredi : 427.5
Heures enfant / Vacances : 769.5

- o **Eco pâturage** : À la suite du recours à l'éco-pâturage dans le secteur de Morez, David COLANGE propose de faire intervenir le responsable de l'action, pour une présentation / explications à Nanchez. Proposition acceptée.

La séance est levée à 21h05.

Fait à Nanchez, le 12 février 2025.

Le Secrétaire de séance,
Yannick FOUCAULT

Le Maire,
Yvan AUGER